

CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 9 - séance du 31 octobre 2012 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

- 1. Appel
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2012
- 3. Communications du Bureau
- Communications de la Municipalité
- 5a) Préavis municipal no 07/2012 relatif à l'arrêté d'imposition 2013
- 5b) Rapport de la commission des finances
- 6. Rapport d'activité de la commission « transformation/rénovation grande salle »
- 7. Propositions individuelles
- 8. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée.

L'ordre du jour n'amenant pas de commentaire particulier, il passe la parole à la secrétaire pour le point 1 :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Fritz Aeschbach, Cyril Bezençon, Marine Laforge se sont excusés. Messieurs Yves Beerens et Paul Mermoud sont absents. Deux conseillères ont démissionné, il s'agit de Mme Estelle Miazza et de Mademoiselle Clotilde Lauritzen. Membres présents : 28, majorité absolue : 15.

Le Président fait lecture à l'assemblée des lettres de démission, avec effet immédiat, de Madame Estelle Miazza pour raisons familiales et de Mademoiselle Clotilde Lauritzen, pour cause de déménagement. La première lettre étant arrivée il y a quelque temps déjà, le bureau du Conseil a pu convoquer une suppléante en la personne de Madame Isabelle Risch. La deuxième n'est parvenue au Président que très récemment. Le bureau convoquera la prochaine suppléante pour la séance du mois de décembre. Il s'agit de Madame Janet Maillard.

Le Président procède ensuite à l'assermentation de Madame Isabelle Risch.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2012

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2012 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à mains levées. Il est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Depuis la dernière séance du Conseil communal, le bureau n'a pas eu d'activité autre que d'envoyer les lettres de nomination aux différentes commissions pour la révision des règlements communaux.

Le Président fait lecture à l'assemblée de la lettre de démission de Madame Murielle Kathari Lauritzen, Municipale, qui met fin à son mandat au 31 décembre 2012, avec regrets, pour des raisons de changement de domicile.

Suite à cette démission, un appel à candidature a été lancé par le Préfet dans l'arrondissement électoral de Goumoens-la-Ville, en vue d'une élection complémentaire prévue le 25.11.2012. Aucun candidat ne s'étant annoncé dans les délais impartis, l'élection a été annulée. Par conséquent, et sur confirmation de la Préfecture, conformément à l'art. 10 de la Convention de fusion, l'appel est lancé à tous les habitants de la Commune de Goumoëns (3 arrondissements).

4. <u>Communications de la Municipalité</u>

Monsieur le Syndic prend la parole et se dit très surpris et déçu qu'aucun candidat ne se soit annoncé pour reprendre le poste vacant. Il espère vivement que quelqu'un se présentera dans le cadre de la Commune de Goumoëns. L'annonce de la démission de leur collègue a été un gros choc pour toute la Municipalité. Madame Kathari Lauritzen sera présente lors de la dernière séance du 5 décembre prochain, date à laquelle le Syndic lui adressera quelques remerciements.

Selon une fausse information du SECRI (Service des communes et des relations institutionnelles), des bulletins avaient déjà été imprimés et devaient être mis sous pli pour la journée de votations du 25 novembre prochain. Or, selon la Convention de fusion, l'appel aux candidats doit se faire maintenant dans toute la Commune. Le SECRI paiera par conséquent la facture de l'imprimeur.

M. le Syndic est dès lors en mesure de donner les dates suivantes pour l'élection complémentaire :

1^{er} tour: 13 janvier 2013
2^{ème} tour: 3 février 2013.

Le délai pour le dépôt des listes est fixé au 10 décembre 2012.

M. le Syndic présente ensuite aux conseillers la nouvelle boursière, en la personne de Madame May-Rose Recouso, en lui souhaitant beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Mme Claudia Jaquier rappelle que demain soir aura lieu le recrutement pour les pompiers vaudois. La séance du 27 septembre dernier au sujet du concept police – population a rencontré un vif succès.

Les Communications municipales étant terminées, M. le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit :

- 5a) Préavis municipal no 07/2012 relatif à l'arrêté d'imposition 2013
- 5b) Rapport de la commission des finances.

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal avec la lettre de convocation. M. le Syndic demande la parole en préambule.

Qui dit arrêté d'imposition dit budget! Les communes vaudoises se trouvent dans une situation catastrophique! Les finances cantonales ont été assainies, mais la perte de maîtrise de certains postes ont

pour conséquences des budgets déficitaires pour bon nombre de communes. Quelques postes en augmentation sont cités par M. le Syndic, notamment la police, les transports scolaires, l'enseignement, la péréquation et bien entendu la facture sociale. En résumé, et malgré ces augmentations, la Municipalité souhaite maintenir le taux d'imposition pour l'année 2013 en étant consciente qu'elle prend un risque. Il s'agit avant tout d'un geste politique envers le canton.

M. le Président passe la parole à la commission des finances. M. Alexandre Vincent fait lecture du rapport de la commission des finances, commission composée également de MM. Giuseppe Cusanelli, Jean-Daniel Moix et Guillaume Gonzalez.

La commission des finances rappelle que les 3 ou 4 points d'impôt apportés par la taxe pour l'élimination des déchets sont compensés par le manque de 1.3 point non pris en compte par l'arrêté d'imposition 2012 concernant la sécurité (à savoir Fr. 88'437.00), que le montant complémentaire que l'Etat va prélever pour la réduction des primes de l'assurance maladie n'est pas connu à ce jour de même que le montant final de la péréquation et que les comptes communaux 2011 ont connu une perte conséquente. Selon la commission, il apparaît justifié de maintenir le taux d'imposition à 71.0 et propose au Conseil communal d'approuver le préavis municipal en fixant, pour l'année 2013, le taux d'imposition à 71.0,

- pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers.
- pour l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales.
- pour l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Pour les autres catégories d'impôts conformément aux taux indiqués sur le document ad'hoc, sauf pour le point 11, concernant l'impôt sur les chiens. La commission de gestion propose pour ce point de passer à un impôt communal de Fr. 100.00 (Fr. 65.00 actuellement), afin de s'aligner sur le tarif du canton.

- M. le Président ouvre la discussion.
- M. Laurent Vulliamy constate que pour équilibrer le budget, il faudrait augmenter les impôts de 8 points !
- M. Philippe Jamain se demande également si l'on peut rester à 71 points étant donné le mauvais résultat de l'année dernière, équivalent à une perte de 19 points d'impôt ?
- M. Jean-Daniel Moix prend la parole au nom de la commission des finances, annonçant que cette dernière serait prête à proposer l'augmentation de 3 points d'impôt.
- M. le Syndic rebondit : si le Canton constate des augmentations d'impôts à chaque report de charges, il conclura que les communes sont capables de les assumer. D'autre part, il est exclu, selon le Syndic, que la commune de Goumoëns fasse un emprunt pour payer ses dettes ! Ce dernier point a été dûment expliqué à M. Maillard !
- M. Pierre Turin pose la question du « retour de manivelle » avec la péréquation si nous augmentons de 2 ou 3 points ?
- M. le Syndic explique que les communes qui ont un taux bas paient plus à la péréquation. Si on augmente un peu à la péréquation on s'y retrouverait quelque peu (effort fiscal).

La discussion générale n'étant plus demandée, M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement déposé par la commission des finances concernant la taxe sur les chiens.

Le débat porte sur la nécessité ou non de hausser la taxe sur les chiens à Fr. 100.00. Il s'agit pour la

commune de Goumoëns d'une petite centaine d'animaux. Après quelques interventions, le Président met finalement au vote l'amendement proposé: avec 8 refus et 3 abstentions, l'amendement est accepté.

M. le Syndic précise que pour les éleveurs un régime spécial peut être obtenu. La Municipalité propose au Conseil communal d'ajouter un point supplémentaire à l'arrêté d'imposition, soit « Pour les éleveurs professionnels, l'article 6 du règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens est applicable » (art. 6 : Eleveurs professionnels : Les éleveurs professionnels sont assujettis à l'impôt cantonal pour un montant équivalant à deux chiens, quel que soit l'effectif du chenil. Le Département des finances n'accordera toutefois cet allégement que sur la base d'une autorisation d'exploitation communale. »).

M. le Président met au vote l'introduction de cet article : avec une abstention, l'article proposé est accepté.

Il met ensuite au vote le préavis municipal no 07/2012 relatif à l'arrêté d'imposition 2013, amendé des deux points votés précédemment : avec 2 avis contraires, 4 abstentions, le préavis est accepté. Le taux d'imposition est donc maintenu à 71.00 pour l'année 2013.

6. Rapport d'activité de la commission « transformation/rénovation grande salle »

A l'aide du beamer, M. Nicolas Dutruy, Municipal en charge du dossier, présente quelques graphiques en appui au rapport lu par M. Jean-Daniel Moix. Le rapport de la commission, composée de MM. Bernard Bezençon, Rémy Favre et Laurent Vulliamy (commission ad'hoc) et de MM. Daniel Freiermuth (représentant commission de gestion) et Jean-Daniel Moix (représentant commission des finances) a repris dans le détail la chronologie des événements depuis le mois de mai 2012. M. Jean-Daniel Moix est rapporteur de cette commission et fait le lien avec le représentant de la Municipalité, M. Nicolas Dutruy. Les différentes étapes jusqu'à ce jour sont expliquées pas à pas aux conseillers. Lors de la dernière séance de la commission, soit le 30 octobre écoulé, un contrôle fortuit d'une des soumissions (charpente) laisse apparaître une erreur d'addition de Fr. 78'484.00 en notre défaveur! La commission se pose désormais la question du contrôle systématique de toutes les soumissions ainsi que de la confiance accordée à l'architecte.

M. le Syndic prend la parole : notre mandataire n'a pas fait correctement son travail. La confiance est altérée. Aucune décision ne sera prise ce soir et au vu de l'état des finances communales, le projet pourrait également être revu.

Mme Anne-Marie Romanens demande si un réfectoire pour les enfants est obligatoire ?

M. le Syndic répond que rien n'est obligatoire mais que c'est un atout supplémentaire. Il ajoute que les transformations ne débuteront pas avant le printemps prochain. La question est de savoir si un autre mandataire doit être mis sur le projet avec d'autres idées.

Le Président conclut en répondant que cette question n'est pas à l'ordre du jour et que par conséquent aucune décision ne doit être prise. Compte tenu du rapport présenté et des manquements du mandataire, le Conseil ne peut que se féliciter d'avoir nommé une commission de suivi. Il remercie cette dernière pour le grand travail déjà accompli. Les conseillers ont pris bonne note des démarches entreprises à ce jour.

7. <u>Propositions individuelles</u>

Ce point tombe, faute de matière.

8. Divers

Personne ne demande la parole.

M. le Président clôt la séance à 22h25 en rappelant que la prochaine séance, la dernière de l'année, est prévue le 5 décembre prochain, à 20h15.

Le Président:

La Secrétaire: